



# SALAIRE INFERIEUR AUX INDEMNITES JOURNALIERES

Par **maryloutch**, le **08/07/2011** à **12:17**

Bonjour,

Mon compagnon a eu un accident de travail l'an dernier. Son employeur a continué de le payer. Cependant le montant des indemnités journalières théoriquement dues (si elles avaient été versées par la sécu) est supérieur de 950€. En gros son patron les a gardé pour lui, comment les récupérer, existe-t-il un article de loi précisant que l'employeur ne doit pas se faire de l'argent sur les accidents de travail de ses employés???

Merci de m'apporter une réponse

Par **P.M.**, le **08/07/2011** à **13:38**

Bonjour,

L'employeur n'en a pas le droit car il s'agit d'un enregistrement sans cause suivant une Jurisprudence constante...

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **14:49**

[citation]enregistrement sans cause[/citation]enregistrement ?

Par **P.M.**, le **08/07/2011** à **16:42**

C'est un lapsus, je voulais écrire : enrichissement sans cause...

Fatigue ? Chaleur ? Autre ?

Avec mes excuses...